

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2017

Le dix-neuf mai deux mil dix-sept, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Convocation du 15 mai 2017.

Étaient présents : Francis POISSON, Alain LEGRAND, Adjoint, Catherine GSCHWIND, Michel PERRIN, Joël TOURTE, Conseillers municipaux.

Absents : Christine LE FOLL qui avait donné pouvoir à Catherine GSCHWIND, Michel GONCALVES, Aurélie MOYSAN.

Secrétaire de séance : Joël TOURTE.

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour concernant le portage des repas.

Le Conseil est d'accord.

Ordre du jour :

Finances

- Dons
- Décision modificative
- Redevance ERDF
- Location de la Salle DERVEAUX
- Indemnités
- Portage de repas

C.C.P.C.

- Mutualisation

Questions diverses

FINANCES

❖ **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés vote les subventions suivantes :

- *Compagnie du Laobé 100€*
- *Chorale MéliMélodie : 100€*
- *Amicale des Pompiers de Crécy 100€.*

❖ **DECISION MODIFICATIVE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le Maire à effectuer les opérations budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

article 6574 +300€
article 611 -300€

❖ **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum.

❖ **LOCATION DE LA SALLE DERVEAUX**

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le nouveau règlement et les nouveaux tarifs de location de la salle communale dite Salle DERVEAUX.

❖ INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'allouer le montant mensuel des indemnités de fonction du maire et des deux adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire aux taux fixés par le Code des Collectivités Territoriales.

❖ PORTAGE DE REPAS

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'organiser un portage de repas aux personnes âgées et dépendantes qui en feront la demande, se trouvant dans un état de dépendance avéré.

Tarif des repas (midi ou soir) à ce jour : 3€50,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte de compléter le champ d'application de la régie de recettes pour l'encaissement des factures de cantine, à l'encaissement des factures des repas portés au domicile des personnes âgées,

C.C.P.C.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés prend acte du rapport des services de la CCPC concernant l'avancement de la mise en œuvre et de l'évolution du schéma de mutualisation 2017.

QUESTIONS DIVERSES

❖ ANIMATION DU VILLAGE

La traditionnelle « **boum** » pour les enfants du primaire a eu lieu le 28 avril.

Théâtre Salle DERVEAUX (réservation en mairie):

- Si ça va bravo avec la participation d'ACT ART le samedi 20 mai à 20h45, tarif d'entrée 6€.
- Pièces courtes de Sacha GUITRY par la Compagnie du Laobé le vendredi 9 juin à 20h15, spectacle gratuit.

Feu d'artifice le 13 juillet après le traditionnel dîner champêtre.

❖ ORDURES MENAGERES

Un courrier sera adressé par la Commission aux personnes qui laissent leur **poubelle sur le trottoir**.

❖ ELAGAGE

Le Conseil insiste sur l'**obligation** faite aux riverains des voies publiques **d'élaguer leurs arbres et arbustes**, à l'aplomb de leur clôture.

❖ INFORMATIONS

Les travaux de tontes et autres travaux bruyants sont autorisés :

- de 8 heures à 20 heures les jours ouvrés,
- de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures 30 les samedis,
- de 10 heures à 12 heures les dimanches et jours fériés.

La liste des conseillers du salarié du département de Seine-et-Marne est affichée en mairie.

PROXIBUS

En complémentarité des lignes régulières, la Communauté de Communes propose un service en heures creuses : « le transport à la demande ». Le service fonctionne tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés. Il suffit de réserver avant la veille du transport (16h) au 0 805 299 298.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20.